

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le jeudi 23 janvier 2020 à 14h34 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Sont présents :

Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

Robert Chartier, conseiller n° 1

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADMINISTRATION
 - 3.1. Fin du contrat de travail et fin d'emploi
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**024-0120
AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents sur le territoire renoncent à l'avis de convocation de la présente séance.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 14h34.

**025-0120
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée à l'unanimité

**026-0120
ADMINISTRATION
FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL ET FIN D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT que l'employé 21 a été rencontré par la direction générale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été mise au courant de certaines anomalies sérieuses dans la prestation de travail de l'employé 21;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime que l'employé 21 n'a pas respecté le Code de déontologie et d'éthique des employés de la Municipalité de Bolton-Ouest ainsi que les éléments fondamentaux de loyauté de son contrat de travail;

CONSIDÉRANT que le lien de confiance devant exister entre la Municipalité et l'employé 21 est rompu;

CONSIDÉRANT que tous ces faits constituent un motif sérieux pour mener à la fin du contrat de travail et la fin d'emploi de l'employé 21;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu :

QUE le conseil résilie le contrat de travail intervenu entre la Municipalité et l'employé 21 et mette fin à son lien d'emploi, à compter du 23 janvier 2020;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'employé 21 afin de l'informer de la décision prise par le conseil municipal;

QUE le directeur général soit autorisé à signer et compléter tous les documents nécessaires mettant fin à l'emploi de l'employé 21 auprès de la Municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

027-0120
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

028-0120
CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 14h39.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire